

Objet: Projet de règlement grand-ducal fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique. (5291TRO)

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(24 mai 2019)*

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le projet de règlement grand-ducal sous avis a pour objet de fixer les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées ainsi que les disciplines fondamentales dans le cadre de l'enseignement classique pour l'année scolaire 2019/2020

Les auteurs proposent ainsi des modifications par rapport à la grille horaire fixée par règlement grand-ducal du 31 août 2018 pour l'année scolaire 2018/2019.

Les modifications visent par ailleurs l'introduction de nouvelles disciplines, telles que la langue chinoise ou encore l'organisation de nouvelles classes à partir de la rentrée scolaire 2019/2020 à l'instar de la classe de 1^{re} de la section informatique-communication.

Les dispositions sous avis prévoient encore une adaptation des grilles horaires des classes de l'enseignement européen¹ ainsi que l'adaptation des dénominations des groupes de disciplines des classes internationales à l'Athénée de Luxembourg et au Lycée technique du Centre.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarque spécifique à formuler par rapport aux dispositions sous avis.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

TRO/NMA

¹ Au Lycée de Junglinster, la durée d'une leçon dans l'enseignement luxembourgeois est de cinquante minutes. Afin qu'un enseignement parallèle dans les formations luxembourgeoises et européennes puisse être garanti, la durée des cours a été adaptée en conséquence pour la formation européenne, tout en respectant les principes organisationnels inhérents à l'offre scolaire européenne.